

LA PROMOTION DE L'IDÉOLOGIE DÉMOCRATIQUE À ATHÈNES DANS *LES SUPPLIANTES* D'ESCHYLE

Angel NGON A BETCHEM
Université de Yaoundé I, Cameroun
angel.ngon@yahoo.fr

Résumé : Cette analyse se propose de démontrer la manière dont la tragédie attique mettait en scène le pouvoir du peuple afin de promouvoir la pratique de la démocratie dans l'Athènes classique. Cet article s'intéresse alors à la dimension pédagogique des œuvres conservées d'Eschyle au V^e siècle av. J.-C. Eu égard aux limites d'une cité sous le joug d'un monarque ou d'un tyran, il est question d'insister sur les avantages du gouvernement de la majorité. Nous présenterons à cet effet l'adoption de la loi comme expression de la volonté des citoyens réunis en assemblée et le principe de la responsabilité des autorités démocratiques. Ainsi, durant les concours dramatiques à Athènes, les tragédiens participaient à la construction d'un idéal démocratique dans une société modèle selon la perspective sociocritique de Duchet.

Mots-clés : tragédie, démocratie, loi, peuple, assemblée.

THE PROMOTION OF THE DEMOCRATIC IDEOLOGY AT ATHENS IN *THE SUPPLICANTS* BY AESCHYLUS

Abstract: This analysis sets to demonstrate the way the attic tragedy depicts the power of people in order to promote the application of democracy in the ancient Athens. This article studies the pedagogic dimension of the preserved works of Aeschylus in the 5th century BC. Taking into consideration the limitations of a city under the yoke of a monarch or a tyrant, we emphasize on the advantages of the ruling majority. Therefore, we will present the adoption of the law as the expression of the will of the citizens gathered in an assembly and the principle of the responsibility of the democratic authorities. So, during the dramatic contests in Athens, the tragedians took part into the construction of a democratic ideal in a standard society according to the sociocritical stand of Duchet.

Keywords: tragedy, democracy, law, people, assembly.

Introduction

L'objectif de ce travail est de démontrer que la tragédie grecque était une école de la démocratie. Cette réflexion accorde un intérêt particulier aux fondements ontologiques de la démocratie attique. En effet, un changement des systèmes politiques s'est opéré dans l'Athènes classique. Cette mutation en rapport avec le contexte sociopolitique des cités grecques a été soulignée en ces termes :

Pour le philosophe Aristote, ces années de tyrannie représentent une période de transition au V^e siècle, de nouveaux systèmes politiques se mettent en place, qui font une large place au peuple, le *dèmos*. C'est à Athènes que la démocratie voit le jour pour la première fois.

Azoulai (2005, p.233)

Cette pensée met un point d'honneur sur l'avènement de la démocratie Athénienne. Dans son évolution, cette contrée avant d'être démocratique avait connu auparavant d'autres systèmes politiques à l'instar de l'aristocratie et de la monarchie. Cependant, contrairement aux autres cités helléniques l'on a assisté à un bouleversement à Athènes particulièrement puisqu' « en face des cités aristocratiques ou oligarchiques, se dressaient les cités où la voix du peuple avait été capable d'imposer la souveraineté du peuple. » (Glantz, 1928, p.89). C'est dans ce sens que la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernement nécessitait la formation du peuple athénien. Autrement dit, les citoyens devaient être éduqués aux principes de ce nouveau régime. Cette éducation était implémentée par les tragédiens car « Il n'y a de tragédie qu'athénienne, tant cette forme de théâtre est inséparable du fonctionnement politique de la cité démocratique » (Klimis, 2013, p. 1). À cela, Romilly ajoute que « La vie même de la tragédie a cessé en même temps que cessait la grandeur d'Athènes. » (2011, p.7). Aussi, l'instauration de ce système amenait les dramaturges à enseigner ses fondamentaux lors des fêtes religieuses. Demont rappelle à propos que « La célébration des Grandes Dionysies durait plusieurs jours : [...] ; les concours dramatiques occupaient les derniers jours. ». Deux réservés aux processions à Dionysos, un consacré au dithyrambe, un à la comédie et trois à la tragédie. » (1996, p.39).

Cela dit, le problème sous-jacent est celui de la fonction du peuple en démocratie dans la pièce d'Eschyle. Ainsi, de quelle manière le peuple exerce-t-il le pouvoir dans une cité démocratique comparativement à une cité tyrannique ? Comment *les Suppliantes* d'Eschyle participe à l'édification de l'idéologie démocratique ? L'hypothèse générale de notre travail porte sur la souveraineté du peuple dans la société athénienne. Pour ce faire, bien qu'en convoquant les spécialistes de la Grèce antique, il importe d'explicitier la méthode à employer vu qu'il s'agit de la représentation des modèles de sociétés.

0.1. Méthodologie

L'approche utilisée sera la sociocritique de Duchet qui met l'accent sur le texte et cherche à découvrir le rapport du texte à la société. Cet auteur met l'accent sur le social, parce qu'« Il s'agit d'installer la sociologie, le logos du social, au centre de l'activité critique et non à l'extérieur de celle-ci, d'étudier la place occupée dans l'œuvre par les mécanismes socio-culturels de production et de consommation. » (Duchet, 1971, p. 14). Ce dernier procède alors à une lecture sociohistorique du texte. Son approche s'intéresse à la *sociogenèse* du texte qui dévoile selon Barsky : « la manière dont un texte agit sur son contexte, comment il y est absorbé et ce qui en fait un objet particulier, une sorte de collage

polyphonique contenu dans l'univers plus large qu'est celui du discours social » (1997, p.202). Autrement dit, une relation est établie entre la littérature et le social. Cette démarche sera adoptée parce qu'elle consiste à trouver quelque chose qui est dans le texte et non pas qu'on introduit.

Dans son cheminement, Duchet en s'appuyant surtout sur les modalités scripturales procède en trois phases. Premièrement, l'identification du *sociotexte*, qui est « Le texte doublé du cotexte ou ensemble des autres textes qui lui font écho, à distinguer du hors-texte » (Paul Aron et Viala, 2002, p.560). On l'appelle encore *société du texte*, Autrement dit, c'est la société qui est produite dans le texte et non celle qui est reflétée par lui. Le texte connote les réalités qu'il importe de repérer. Deuxièmement, la mise en relief du *sociogramme* qui convoque les concepts corrélés d'informations, d'indices et de valeur, de même que celle du cotexte. Selon Duchet et Tournier, c'est un « ensemble flou, instable, conflictuel et aléatoire de représentations partielles, en interaction les unes avec les autres gravitant autour d'un noyau lui-même conflictuel. » (1994, p.3572). Le réel est saisi sous l'aspect d'un agrégat d'informations diffuses comportant des faits allégués, des toponymes, d'évènements.

Troisièmement, l'idéologie s'apparente à un système d'idées considérées comme des modes de représentation sociale. L'interprétation conduisant ainsi à l'inconscient social de l'œuvre. L'approche de Duchet se résume en l'étude de la structure sociale du texte à partir des faits sociaux, des systèmes et valeurs de pensée. Le lecteur reste ainsi ouvert à des champs d'interprétation divers.

Par conséquent, cette pièce d'Eschyle renferme comme les cités qu'elle dépeint les types de comportement en rapport avec le discours social de la Grèce classique. L'ossature de notre travail se déclinera donc en trois étapes. La première s'emploiera à déceler à partir de nombreux indices le sociotexte dans les *Suppliantes* à travers l'identification et l'analyse des deux types de cités antagonistes (Égypte et Argos) qui apparaissent dans cette œuvre. La deuxième phase, quant à elle, s'intéressera aux mécanismes de fonctionnement de la démocratie directe. La démocratie étant le thème dominant, la mission d'Eschyle était de montrer l'exercice du pouvoir du peuple à travers le vote de la loi en assemblée et les formes de loi. Le troisième volet fera ressortir l'idéologie démocratique en présentant la souveraineté du peuple qui débouche sur le principe de la responsabilité des autorités démocratiques.

1. L'identification du sociotexte dans les *Suppliantes* d'Eschyle

Avant d'identifier la société du texte, il faut brièvement revenir sur la conception même de la cité dans l'antiquité et sur le résumé de la fable. Concernant la définition de la cité, Châtelet énonce : « la cité grecque (polis) est une communauté de citoyens entièrement indépendante, souveraine sur les citoyens qui la composent, cimentée par des cultes et régie par des nomoi [ses lois]. » (2017). Il est évident de noter à la lecture que chez les Grecs, la cité était perçue comme une collectivité autonome qui était constituée de citoyens libres et dirigée par des lois. C'est le cas des nombreuses cités helléniques comme la communauté politique d'Athènes.

Quant à la fable elle-même, l'intrigue porte sur les Danaïdes. Selon la légende, « Ces cinquante jeunes femmes, filles de Danaos, ont cinquante cousins qui souhaitent les épouser, mais elles s'y refusent. Avec leur père, elles partent pour Argos où elles demandent asile. » (Philibert, 2009, p. 64). La pièce s'ouvre sur l'arrivée des suppliantes dans la cité de leur ancêtre Io, qui leur accorde l'asile et s'engage à les protéger contre leurs oppresseurs. De ce mythe, Eschyle met en lumière les insuffisances du système monarchique et les avantages du régime démocratique. Le tragédien extrait alors le substrat humain et dégage la dimension morale.

S'agissant du sociotexte ou du modèle de cité qui apparaît dans cette pièce tragique, il est question de présenter « les réalités extratextuelles » de la cité mis en scène dans l'œuvre (Herbert, 2012, p.12.). Dans notre analyse, nous nous emploierons à repérer les indices qui informent sur les actions, le statut et les situations de personnages, les pratiques sociales, les descriptions des lieux, etc. Ces allusions qui s'inscrivent dans l'espace et le temps seront donc mis en perspective. Mais dans le cas d'espèce, les informations relatives au temps seront moins importantes car la pièce tragique est limitée dans le temps. En effet, comparant l'épopée homérique et la tragédie grecque quant à la durée, Aristote affirme : « ἡ μὲν ὅτι μάλιστα πειρᾶται ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου εἶναι ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν, » « l'une s'efforce de s'enfermer, autant que possible, dans le temps d'une révolution solaire, ou de ne le dépasser que de peu, » (1961, p. 36, chapitre V, [1449b]). Autant dire que la pièce s'inscrit dans un intervalle de temps précis. Eu égard à cette précision, l'œuvre débute effectivement au moment où les suppliantes arrivent près Argos. La pièce s'achève avec la victoire du peuple argien et son roi Pélasgos qui repoussent le héraut égyptien et l'armée étrangère.

De manière spécifique, l'œuvre d'Eschyle compare deux types de cités. D'un côté, l'Égypte qui dirigée par le roi Égyptos est une cité « barbare » « καρβᾶνα » (Suppl, p.8, Prologue, v.130). De l'autre, une cité grecque Argos dont le représentant est Pélasgos. L'analyse de ces deux contrées antagonistes s'effectue à partir d'un certain nombre indications qui portent sur « *les lois grecques* », « τοῖσιν Ἑλλήνων νόμοις, » (Suppl, p. 12, Premier épisode, v. 220). Cette comparaison entre les deux sociétés n'est pas anodine, parce qu'elle met en lumière le contexte sociopolitique de l'antiquité et les valeurs telles que la liberté et la justice.

1.1. La cité barbare d'Égyptos

Concernant l'Égypte, le chœur des suppliantes précise que cette terre est privative des libertés. Dans ce pays, les individus sont considérés comme des sujets. Leurs avis ne comptent pas. D'ailleurs les Danaïdes sont en fuite « Pour n'être pas esclave des fils d'Égyptos » « ὡς μὴ γένωμαι δμῶις Αἰγύπτου γένει. » (Suppl, p.18, Premier épisode, v.335). De manière plus explicite, ces femmes expliquent le motif de leur exil en ces termes :

Δίαν δὲ λιποῦσαι
 5 χθόνα σύγχορτον Συρία φεύγομεν,
 6 οὔτιν' ἐφ' αἵματι δημηλασίαν

7 ψήφω πόλεως γνωσθεῖσαι,
 8 ἀλλ' αὐτογενεῖ φυξανορία,
 9 γάμον Αἰγύπτου παίδων ἀσεβῆ τ'
 10 ὄνοταζόμεναι διάνοιαν.

Nous avons quitté la terre de Zeus, qui touche à la Syrie ; nous nous sommes exilées, non pas qu'un vote de la cité nous ait condamnées à être bannies pour avoir tué, mais parce que, dans notre répugnance instinctive pour l'homme, nous repoussons avec horreur l'hymen des enfants d'Égyptos et leur dessein impie.

Suppl, p. 2, Prologue, vv.4-10

De cet extrait, il apparaît que les filles de Danaos s'opposent à l'idée d'une union forcée avec leurs propres frères, les fils d'Égyptos, roi d'Égypte et frère de Danaos. S'élevant contre l'inceste, elles décident de s'enfuir de leur propre chef puisqu'elles n'ont commis aucun crime. Elles seront conduites à Argos par leur père. En d'autres mots, leur exil n'intervient pas à la suite d'un vote de la cité, en grec, *ψήφω πόλεως* tel que précisé au vers 7.

Par ailleurs, dans cette cité, il n'existe aucune liberté. Ce sont les intentions des prières des suppliantes : « σπέρμα σεμνᾶς μέγα ματρός, εὐνὰς ἀνδρῶν, ἔ ἔ, ἄγαμον ἀδάματον ἐκφυγεῖν. » « Puisse la lignée d'une auguste aïeule échapper, grands dieux ! à la couche des mâles et rester libre et vierge ! » (Suppl, p. 8. Prologue, vv.141-143). De ce fait, les filles sont à la recherche de la liberté et implorent les dieux à l'instar d'Hermès. Ces propos du coryphée sont expressifs : « ἐλευθέρους νῦν ἐσθλὰ κηρυκεύετω. » « Qu'il nous apporte donc un heureux message de liberté ! » (Suppl, p.12, Deuxième épisode, v.221). L'emploi du terme *ἐλευθέρους* « liberté » en est une illustration.

En réalité, cette prière est un cri de désespoir. C'est la résultante de l'oppression des droits des citoyens égyptiens. À défaut d'être protégées par les dirigeants, les Danaïdes s'enfuient et s'abandonnent aux dieux. Dans le cas d'espèce, le comportement arbitraire des fils d'Égypte traduit « l'arrogance humaine », « ὕβριν βρότειον » (Suppl, p.7. Premier épisode, v.104). C'est un pays où le sort des individus est scellé par des lois injustes comme le révèle ce passage : « ἀρσενοπληθῆ δ' ἔσμον ὕβριστὴν Αἰγυπιογενῆ, [...], σφετεριζόμενοι πατραδέλφειαν τήνδ' ἀκόντων ἐπιβῆναι. » « avant que cet insolent essaim de mâles, les fils d'Égyptos, [...], et périssent avant de mettre la main sur les nièces de leur père et de monter, malgré la loi qui l'interdit, dans des lits qui les repoussent. » (Suppl, pp.3-4, Prologue, vv.29-39). À leur poursuite, le héraut égyptien vient réclamer les fugitives de force au roi d'Argos Pélasgos qui a accueilli les suppliantes. Il est accompagné dans cette tâche par toute l'armée de son pays.

1.2. La cité démocratique d'Argos

La cité d'Argos, par contre, est considérée comme un pays d'asile selon les termes du Coryphée :

ἐπεὶ τίς ἤρχει τήνδ' ἀνέλπιστον φυγὴν κέλσειν ἐς Ἄργος κῆδος ἐγγενὲς τὸ πρίν, ἔχθει μεταπιοῦσαν εὐναίων γάμων;

Qui se serait imaginé que cette fuite imprévue nous conduirait à Argos, notre antique parente, et que nous y chercherions un asile contre un odieux hymen ?

Suppl, p. 17. Premier épisode, vv.330-332

Il apparaît ici que les Danaïdes en fuyant l'Égypte trouveront refuge et protection dans ce pays qui est fortement attaché au respect des droits des citoyens et des étrangers. L'idée maîtresse qui rejaillit est que contrairement à l'Égypte, les filles cherchent asile à Argos qui garantit la liberté et la justice pour tous les individus.

En plus, Argos se pose comme une cité pieuse avec la présence marquée de nombreux espaces révéérés. En effet, une fois arrivés, Danaos et ses filles se réfugient sur un autel. Il s'agit d'un lieu inviolable d'après Danaos : «

188 ἄμεινόν ἐστι παντὸς εἴνεκ',

189 ὃ κόραι, πάγον προσίζειν τόνδ' ἀγωνίων θεῶν.

190 κρεῖσσον δὲ πύργου βωμός, ἄρρηκτον σάκος.

mieux vaut en tout cas, mes filles, vous asseoir sur ce tertre consacré aux dieux de la ville. Un autel vaut mieux qu'un rempart : c'est un bouclier infrangible.

Suppl, p.11, Premier épisode, vv.188-190

Ce passage nous invite à comprendre à travers le vers 190 que « l'autel » « βωμός » est un espace sacré pour tout individu qui respecte les us et les coutumes des Grecs. En d'autres termes, c'est un lieu vénéré et protégé dans la cité argienne. Dans la même lancée et concernant cet endroit en particulier, Pélasgos dit au coryphée inquiet :

508 (ΒΑΣΙΛΕΥΣ) λευρὸν κατ' ἄλλος νῦν ἐπιστρέφου τόδε.

509 (ΧΟΡΟΣ) καὶ πῶς βέβηλον ἄλλος ἂν ρύοιτό με;

LE ROI. — Passe maintenant dans la partie plane du bois sacré. LE CORYPHÉE. — Et comment un bois ouvert à tous pourrait-il me protéger ? Suppl, p. 26. Premier épisode, vv. 508-509

Le terme *ἄλλος*, *bois sacré*, qui apparaît à deux reprises aux vers 508 et 509 souligne l'importance des lieux de culte. La symbolique de ce lieu dénote de la place réservée à l'adoration des dieux. C'est à ce titre que le roi Pélasgos conseille aux Danaïdes de se diriger vers cet emplacement précis. Cette précision n'est pas fortuite. Comme Athènes, Argos se révèle comme une cité pieuse. Ces occurrences et ces détails montrent à suffisance la dimension religieuse de la communauté.

Suite à la présentation du sociotexte des deux cités antiques dans l'œuvre, il est question de dégager le procédé sociogrammatique de la démocratie chez Eschyle.

2. Le sociogramme de la démocratie dans *les Suppliantes* d'Eschyle

Parler de sociogramme d'après Duchet revient à considérer la démocratie comme l'un des thèmes dominants autour duquel gravitent un certain nombre de thèmes secondaires s'y rapportant à l'image du système solaire :

Une autre des caractéristiques principales de la sociocritique réside dans son intérêt pour les thèmes dominants, autour desquels s'articule un ensemble vague, instable et multiple de représentations partielles qui interagissent entre elles. On peut comparer ce phénomène à un système solaire : le thème dominant en constitue le centre, comme un soleil, autour duquel graviteraient une multitude de planètes ou de satellites reliés par des rapports divers. Cette représentation visuelle, originellement proposée par Claude Duchet, constitue un sociogramme [...]. Ces thèmes secondaires ne sont pas statiques ; ils se rapprochent ou s'éloignent les uns des autres ainsi que du thème central, s'influencent mutuellement,

Herbert, (2012, pp.16-17)

D'après cette idée, la sociocritique met en exergue un thème majeur présent dans l'œuvre et sous la forme d'un système solaire. Autant dire que la démocratie est le principal sujet dans les *Suppliantes*. Cependant, d'autres critères y relatifs étaient introduits dans l'œuvre. Dès lors, le but des dramaturges était d'enseigner et d'expliquer les mécanismes de fonctionnement de cette forme de gouvernement aux citoyens. Pour le démontrer, deux fondamentaux seront analysés. D'une part, l'importance des suffrages ou des votes à l'assemblée lors de l'adoption d'une loi et l'insistance sur les formes de loi. Ces éléments non moins négligeables caractérisent la démocratie directe.

2.1. Le vote de la loi par l'assemblée du peuple et l'influence des démagogues

Dans le système démocratique, c'est le peuple qui vote les lois dans le cadre d'une assemblée. En effet, la place capitale du citoyen et la prise en compte de son opinion dans la cité se manifestent par « le vote » « ψῆφον » (Suppl, p.36. Troisième épisode, v. 738). En effet, face à la demande d'exil des Danaïdes, Pélasgos reconnaît son impuissance et avoue à Danaos la nécessité de se référer au suffrage du peuple. Cette idée transparaît dans l'échange entre Danaos et ses filles. Celles-ci ont hâte de savoir quelle a été la décision de l'assemblée d'Argos. On découvre par exemple : « δήμου κρατοῦσα χεῖρ ὅπη πληθύνεται » « et jusqu'où s'est élevée la majorité des suffrages populaires » (Suppl, p.31. Deuxième épisode, v.604). Autrement dit, la démocratie est un régime consacrant le pouvoir du peuple qui décide par le suffrage en levant la main. Cette définition qui s'appuie sur le versant étymologique de la démocratie est renforcée par les expressions telles que « δήμου », « κρατοῦσα » et « χεῖρ ». C'est ainsi que Danaos va leur raconter la manière dont s'est déroulé le processus au conseil des Pélasges :

605 (ΔΑΝΑΟΣ) ἔδοξεν Ἀργείοισιν οὐ διχορρόπως,
 606 ἀλλ' ὅστ' ἀνηβῆσαί με γηραιᾷ φρενί·
 607 πανδημία γὰρ χερσὶ δεξιωνύμοις
 608 ἔφριξεν αἰθῆρ τόνδε κραινότων λόγον·
 609 ἡμᾶς μετοικεῖν τῆσδε γῆς ἐλευθέρους
 610 κάρρυσιάστους ζῆν τ' ἀσυλία βροτῶν·
 611 καὶ μήτ' ἐνοίκων μήτ' ἐπηλύδων τινὰ
 612 ἄγειν· ἐὰν δὲ προστιθῆ τὸ καρτερόν,
 613 τὸν μὴ βοηθήσαντα τῶνδε γαμόρων
 614 ἄτιμον εἶναι ζῆν φυγῆ δημηλάτῳ.
 615 τοιάνδ' ἔπειθε ῥῆσιν ἀμφ' ἡμῶν λέγων
 616 ἄναξ Πελασγῶν,

605 DANAOS. — Les votes des Argiens ne se sont point partagés et mon vieux coeur en a été tout ragailardi. L'éther a frémi de la levée des mains, quand le peuple a ratifié d'une voix unanime la proposition de nous traiter comme des habitants du pays, comme des hommes libres, qu'on ne pourra revendiquer pour l'esclavage et qui seront inviolables, que nul habitant, nul étranger ne pourra saisir, à qui, en cas de violence, les habitants de ce pays devront prêter main-forte sous peine d'être frappés d'atimie ou d'exil par une sentence du peuple. Telle est la proposition qu'a fait passer à notre sujet le roi des Pélasges, Suppl, p. 31. Deuxième épisode, vv. 605-606

Ce bref extrait explique la procédure d'adoption ou de ratification des lois en assemblée. À ce niveau, le vote des citoyens est incontournable et reflète la volonté du peuple argien. Aussi, la cité a décidé non seulement d'accueillir et de protéger les suppliantes mais aussi de les traiter comme des êtres humains libres. De plus, nul ne peut s'opposer à l'expression de cette volonté populaire au risque d'être sanctionné par une sentence du peuple comme le précise le vers 614 « ἄτιμον εἶναι ζῆν φυγῆ δημηλάτῳ » « d'atimie ou d'exil par une sentence du peuple ». En outre, il ressort que toute proposition de loi est introduite d'abord avant d'être débattue en assemblée. Dans le cas d'espèce, c'est le roi lui-même qui l'a fait comme le rappelle le vers 606 « ἄναξ Πελασγῶν ». En assemblée, les principes de liberté et d'égalité sont de rigueur puisque tous les citoyens sont égaux quelle que soit leur fortune. Autrement dit, Pélasgos n'est pas au-dessus de l'assemblée. Le destin de la cité repose sur tous les habitants. Ce qui conforte indéniablement la pensée de Glotz : « Bref, il n'y a de démocratie véritable que là où les hommes libres, mais pauvres, forment la majorité et sont souverains. » (1928, p.110). Ici, il n'y a ni maître ni esclave. Toutefois, l'influence du démagogue sur le peuple en démocratie apparaît :

621 τοιαῦτ' ἀκούων χερσὶν Ἀργεῖος λεὼς
 622 ἔκραν' ἄνευ κλητῆρος ὡς εἶναι τάδε.
 623 δημηγόρους δ' ἤκουσεν εὐπιθεῖς στροφὰς
 624 δῆμος Πελασγῶν· Ζεὺς δ' ἐπέκρανεν τέλος.
 Après avoir entendu ce discours, le peuple d'Argos, sans attendre la proclamation du héraut, l'a ratifié à main levée. Les accents persuasifs de l'habile orateur ont convaincu le

peuple pélasge et Zeus a emporté la décision. Suppl, p.31.
Deuxième épisode, vv. 621-624

Ces propos de Danaos démontrent l'influence de l'habile orateur «δημηγόρους» sur le peuple sujet aux passions tel que le révèle le vers 623. De manière subtile, le dramaturge souligne un des problèmes majeurs de la démocratie. De même, il continue à expliquer le procédé du vote à l'assemblée des citoyens «ἀστών» (Suppl, p.34. Deuxième stasimon v.684). Le rôle du héraut est ainsi mis en lumière, puisque c'est lui qui est normalement chargé de la proclamation. Mais, la nuance est faite en considérant l'impact du discoureur Pélasgos qui manipule habilement la foule en fonction de ses intérêts.

2.2. Les formes de loi

Au sujet des espèces de loi, Danaos souligne que la décision prise unanimement par les Pélasges est un décret :

[600] (ΔΑΝΑΟΣ) θαρσεῖτε παῖδες· εὖ τὰ τῶν ἐγχωρίων·
601 δήμου δέδοκται παντελῆ ψηφίσματα.

[600] DANAOS. — Rassurez-vous, mes enfants : le peuple d'Argos est pour nous ; il a pris des décrets décisifs. Suppl, Premier épisode, p.31, v. 600-601

Nous retenons ici que la loi qui émane du peuple argien réuni en assemblée se présente sous la forme d'un décret. Cette décision collégiale qui été adoptée a une valeur exécutoire et s'impose à tous. C'est l'avantage de la démocratie qui empêche l'autocratie d'un roi. Par-là, on retient que le système démocratique promeut la justice. Une personne peut se tromper dans sa prise de décision mais difficilement le peuple. C'est pour cette raison que les Argiens sont les *défenseurs* et les *avocats*, « δ' ἀρωγοὺς ξυνδίκους » (Suppl, p. 36. Troisième épisode, v.726.). C'est pour cette raison que Danaos et ses filles décident de vénérer les Argiens à l'image des dieux :

980 (ΔΑΝΑΟΣ) ὃ παῖδες, Ἀργείοισιν εὐχεσθαι χρεών,
981 θύειν τε λείβειν θ', ὡς θεοῖς Ὀλυμπίοις,
982 σπονδάς, ἐπεὶ σωτῆρες οὐ διχορρόπως.
983 καὶ μου τὰ μὲν πραχθέντα πρὸς τοὺς ἐγγενεῖς
984 φίλους πικρῶς ἤκουσαν αὐτανεψίους [...].
989 τοιῶνδε τυγχάνοντας ἐκ πρυμνῆς φρενὸς
990 χάριν σέβεσθαι τιμιωτέραν ἐμοῦ.

980 DANAOS. — Mes enfants, il faut que vous offriez aux Argiens des vœux, des sacrifices et des libations comme à des dieux de l'Olympe, puisque, d'un accord unanime, ils viennent de nous sauver. Ils ont en effet écouté le récit de ce que j'ai fait avec la sympathie qu'on a pour des parents et l'indignation qu'ils méritent vos cousins. [...]. En échange de tels services, vous devez, si votre âme est bien gouvernée, redoubler pour eux de vénération et de reconnaissance.

Suppl, p. 48, Exodos, vv. 980-990

Dans ce passage, Danaos recommande au chœur des Danaïdes de louer le peuple des Pélasges pour leur geste. Soucieux de la justice, les citoyens sont vénérés au même titre que les dieux. Tels sont les bienfaits de la démocratie qui concoure au bien-être de tous les individus quoique étrangers. D'autant plus que cette forme de gouvernement est fondée sur la liberté comme le proclame Pélasgos une fois de plus :

942 τοιάδε δημόπρακτος ἐκ πόλεως μία
 943 ψῆφος κέκρανται, μήποτ' ἐκδοῦναι βία
 944 στόλον γυναικῶν [...],
 948 σαφή δ' ἀκούεις ἐξ ἐλευθεροστόμου
 949 γλώσσης.

Le peuple d'Argos a ratifié d'une voix unanime la résolution de ne point rendre, malgré elle, cette troupe de femmes. [...].
 Voilà la réponse nette qu'une bouche libre te fait entendre.

Suppl, p. 46. Exodos, vv. 942-949

Cet extrait résume parfaitement l'essence de la démocratie. La spécificité de ce système politique repose sur le fait que ce sont les citoyens libres et égaux qui votent les résolutions. Ces dernières s'imposent à tous dans la cité. Aucun rapport d'assujettissement ou de domination entre les riches et les pauvres.

Après avoir présenté le sociogramme de la démocratie, il reste à faire ressortir l'idéologie démocratique qui est sous-jacente dans cette pièce d'Eschyle.

2. L'idéal démocratique dans *les Suppliantes* d'Eschyle

C'est à ce niveau que l'idée selon laquelle les auteurs tragiques grecs étaient des éducateurs de la cité est justifiée selon cette pensée :

Au Ve siècle, les Athéniens considéraient les grands poètes tragiques, et tout spécialement Eschyle, comme investis d'une autorité morale : « Les enfants sont éduqués par le maître d'école, les jeunes gens par les poètes. Nous sommes strictement tenus de parler un langage élevé », dit Eschyle dans les Grenouilles d'Aristophane (v. 1054-1055).

Thiercy (2001, p. 123)

D'après cet auteur, Eschyle a contribué par le biais de ses œuvres à l'instar des *Suppliantes* à la construction d'une cité démocratique à travers l'implémentation progressive du gouvernement de la majorité à Athènes. Cette idée sera vérifiée par l'analyse de deux principes connexes. D'un côté, l'effectivité de la souveraineté du peuple. De l'autre, la responsabilité des autorités démocratiques devant les citoyens.

3.1. La souveraineté du peuple dans la démocratie athénienne

En ce qui concerne l'expression de la souveraineté du peuple dans l'œuvre d'Eschyle, Il faut noter que cette entité est le véritable souverain. Les décisions à prendre en dernier ressort lui appartiennent comme le confirme le roi Pélasgos

au chœur qui tente de le persuader du contraire. Voici un extrait de leur échange :

365 (ΒΑΣΙΛΕΥΣ) οὔτοι κάθησθε δωμάτων ἐφέστιοι
 366 ἐμῶν. τὸ κοινὸν δ' εἰ μαιίνεται πόλις,
 367 ζυνη μελέσθω λαὸς ἐκπιονεῖν ἄκη.
 368 ἐγὼ δ' ἄν οὐ κραινοίμ' ὑπόσχεσιν πάρος,
 369 ἀστοῖς δὲ πᾶσι τῶνδε κοινώσας πέρι.
 370 (ΧΟΡΟΣ) σύ τοι πόλις, σὺ δὲ τὸ δῆμιον·
 371 πρύτανις ἄκριτος ὦν,
 372 κρατύνεις βωμόν, ἐστίαν χθονός,
 373 μονοπήφοισι νεύμασιν σέθεν,
 374 μονοσκήπτροισι δ' ἐν θρόνοις χρέος
 375 πᾶν ἐπικραίνεις· ἄγος φυλάσσου.

365 LE ROI. — Vous n'êtes pas assises au foyer de ma demeure. Si c'est la communauté des Argiens qui est souillée, c'est au peuple à s'occuper en commun des remèdes. Pour moi, je ne puis faire de promesse avant d'en avoir référé à tous les Argiens. LE CHOEUR. — C'est toi, la cité ; c'est toi, le peuple monarque sans contrôle, tu es le maître de l'autel, foyer de la contrée. Les seuls suffrages ici sont les signes de ta tête ; le seul sceptre, celui que tu tiens sur ton trône ; toi seul tu décides de tout ; garde-toi d'une souillure. Suppl, p. 19, Premier épisode, vv. 365-375

À la lecture de ces vers, il ressort que le roi Pelasgos essaye de convaincre les Danaïdes que leur demande d'exil ne peut être autorisée qu'avec l'assentiment du peuple. Ses propos démontrent à suffisance qu'il n'est qu'un délégué du pouvoir du peuple qui est en réalité détenteur de l'autorité suprême. Cette assertion s'illustre par un lexique particulier. Les occurrences des termes à l'instar de « peuple » « λαὸς » au vers 367 et tous les Argiens « ἀστοῖς δὲ πᾶσι » au vers 369 traduisent le rôle primordial des citoyens dans la cité. À l'opposé, nous avons aux vers 370-371, les expressions telles que « σύ τοι πόλις, σὺ δὲ τὸ δῆμιον· πρύτανις ἄκριτος ὦν, » « C'est toi, la cité ; c'est toi, le peuple monarque sans contrôle, ». Ces allusions mettent en parallèle les pouvoirs du peuple souverain et du monarque. Les fugitives font l'éloge de la royauté dans laquelle le roi concentre tous les pouvoirs tandis que Pélasgos en montre les limites et démontre l'omnipotence du peuple dans la cité.

À l'image d'Athènes, l'idéal démocratique véhiculé se manifeste par le pouvoir du peuple qui est le maître absolu. En effet, ce sont les Pélasges qui sont les véritables instances décisionnaires. L'assemblée des citoyens est souveraine et juge et non le roi comme le témoigne cet extrait :

397 (ΒΑΣΙΛΕΥΣ) οὐκ εὐκριτον τὸ κρῖμα· μή μ' αἰροῦ κριτήν.
 398 εἶπον δὲ καὶ πρὶν, οὐκ ἄνευ δήμου τάδε
 399 πράξαιμ' ἄν, οὐδέ περ κρατῶν,

397 LE ROI. — Le jugement est difficile à porter : ne me prends pas pour juge. Je te l'ai déjà dit ; ce que tu demandes, je ne puis le faire sans le peuple, en eussé-je le pouvoir. Suppl, p.20, Premier épisode, vv. 397-399

Cette déclaration du roi Pélasgos démontre le fait que c'est le peuple argien qui est en fait responsable du destin des Danaïdes. Il est le véritable juge qui jugera de l'opportunité d'offrir l'asile aux fugitives venant d'Égyptos. Ce qui justifie l'usage des mots relatifs à la justice tels que « τὸ κρίμα » « le jugement », « κριτήν » « juge » au vers 397. Ces indices sont fort révélateurs et débouchent sur la fonction du peuple « δήμου » au vers 398. Ce peuple peut même constituer un frein aux excès et aux abus des élus.

3.2. Le principe de la responsabilité des autorités démocratiques

De manière indéniable, la souveraineté du peuple implique le principe de la responsabilité de l'autorité. Sa responsabilité est donc engagée tel que souligné :

μη καί ποτε
[400] εἶπη λεώς, εἴ ποῦ τι μὴ τοῖον τύχοι,
401 ἑπήλυδας τιμῶν ἀπώλεσας πόλιν'.

[400] Je ne veux pas que le peuple me dise un jour, si par hasard un tel malheur arrivait : Pour honorer des nouveaux venus, tu as perdu la ville. Suppl, p. 20, Premier épisode, vv. 399-401.

De cette citation, il apparaît qu'en démocratie les gouvernants de la cité doivent rendre compte aux citoyens qui contrôlent leurs actes. *Le peuple* « λεώς » influence d'une certaine manière leurs décisions. D'ailleurs, c'est dans ce sens que Pélasgos reconnaît qu'il est contraint de convoquer l'assemblée du peuple avant toute prise de décision. Se référer à l'avis de ses concitoyens est une obligation qui s'impose même au roi :

516 (ΒΑΣΙΛΕΥΣ) [...].
517 ἐγὼ δὲ λαοὺς συγκαλῶν ἐγχωρίους
518 στείχω, τὸ κοινὸν ὡς ἂν εὐμενὲς τιθῶ.
[...] 523 πειθῶ δ' ἔποιτο καὶ τύχη πρακτήριος.

516 LE ROI. – [...]. Moi, je vais convoquer le peuple d'Argos pour disposer la communauté en ta faveur [...]. Puisse la Persuasion me suivre et la Fortune seconder mes efforts ! (Le roi sort.) Suppl, pp. 26-27. Premier épisode, vv. 517-523

Par ces propos, Pélasgos réitère au vers 517 que le peuple « λαοὺς » est l'instance dirigeante de la cité. Il doit convaincre l'assemblée qui décide pour toute action. Qu'il s'agisse des élus ou des citoyens, nul n'est au-dessus du conseil des citoyens. Au passage, Pélasgos met aussi en lumière les limites de son pouvoir face au peuple en disant :

[...], ὡς ἴδωσι τῆσδ' ἀφίξεως τέκμαρ
484 πάντες πολῖται, μηδ' ἀπορριφθῆ ψόγος
485 ἐμοῦ· κατ' ἀρχῆς γὰρ φιλαίτιος λεώς.
486 καὶ γὰρ τάχ' ἂν τις οἰκτίσας ἰδὼν τάδε
487 ὕβριν μὲν ἐχθήρειεν ἄρσενος στόλου,
488 ὑμῖν δ' ἂν εἴη δῆμος εὐμενέστερος·
489 τοῖς ἥσσοσιν γὰρ πᾶς τις εὐνοίας φέρει.

[...], afin que tous les citoyens voient le signe de vos supplications et ne rejettent pas ma proposition ; car le peuple aime à critiquer ses chefs. Peut-être la vue de ces rameaux excitera-t-elle quelque pitié et la violence de la troupe mâle soulèvera-t-elle l'indignation, et le peuple en sera mieux disposé pour vous. On est toujours porté à prendre le parti des plus faibles.

Suppl, p. 25, Premier épisode, vv. 480-489

Dans cet extrait, la manifestation du pouvoir populaire est une réalité. Comme le souligne le vers 484, tous les citoyens « πάντες πολῖται » sont responsables du sort des étrangers et de la cité. Ils doivent être informés voire consultés pour toute action entreprise par l'autorité d'après le vers 485 : « κατ' ἀρχῆς γὰρ φιλαίτιος λεώς. » « car le peuple aime à critiquer ses chefs. ». Même le vers 488 rappelle que « le peuple » « δῆμος » est le véritable monarque de la cité d'Argos. Aussi, la souveraineté du peuple dans cette forme de gouvernement transparaît à travers les vers du chœur : « τὸ πτόλιν κρατύνει προμαθῖς εὐκοινόμητις ἀρχά. » « Que le conseil qui gouverne la cité, pouvoir prévoyant qui veille au bien commun, » (Suppl pp. 35-36. Deuxième stasimon, vv. 699-700). Autrement dit, c'est l'assemblée qui dirige la cité. Le peuple incarne alors la cité elle-même qui pourvoit désormais aux besoins des habitants et même des étrangers comme c'est le cas avec le Danaïdes.

C'est dans cette perspective qu'Argos leur offre un toit : « καὶ δώματ' ἔστι πολλὰ μὲν τὰ δῆμια, « L'État y possède de nombreuses maisons. » (Suppl, p.47, Exodos, v. 957). L'État constitué de tous les citoyens quel que soit le rang ou le statut est garant de la sécurité de tous :

προστάτης δ' ἐγὼ

964 ἄστοί τε πάντες, ὧν περ ἦδε κραίνεται

965 ψῆφος.

je réponds de vous, moi et tous les citoyens qui vous l'ont

garanti par leur vote. Suppl, p. 47, Exodos, vv. 963-965

Cette déclaration de Pélasgos démontre les fondements de la gouvernance démocratique dans l'antiquité à Argos, représentation fidèle de l'Athènes classique. La cité autonome est régie par ses propres lois. À cet effet, les citoyens sont libres et décident du sort de la communauté par le vote. La manifestation de la souveraineté du peuple dans l'œuvre s'inspirait de la réalité ambiante dans la cité.

Conclusion

En somme, il a été question de démontrer dans *les Suppliantes* le rôle et le pouvoir du peuple dans la démocratie athénienne. Cherchant à établir le lien entre l'œuvre et la société, l'objectif était de vérifier l'idée selon laquelle la tragédie était une école de la démocratie. Autrement dit, les dramaturges se servaient des mythes dans leurs œuvres pour sensibiliser et enseigner au peuple la conduite des affaires de la cité. S'appuyant sur la sociocritique de Duchet, il ressort que le système démocratique athénien qui a remplacé la tyrannie se fonde sur les principes de liberté, égalité et justice. Ce

gouvernement de la majorité nécessite la participation et l'adhésion de tous les citoyens indépendamment de leur fortune. Aussi, la cité démocratique vise l'épanouissement et le bien-être des habitants. De même, la responsabilité des élus démontre l'omnipotence du peuple à la fois souverain et juge.

Références bibliographiques

- Aristote, (1961). *Poétique*, texte établi et traduit par Joseph Hardy, Paris, Les Belles Lettres.
- Aron, P. & al. (2002). (sous la direction de), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF.
- Azoulay M., et al. (2005). *Une histoire du monde antique*, Paris, Larousse.
- Barsky, R. F. (1997). *Introduction à la théorie littéraire*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.
- Châtelet, F. (2017). Grèce antique (civilisation) – La cité grecque, *Encyclopaedia Universalis* [En ligne], consulté le 23 septembre 2021 à 09h25 sur URL: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/grece-antique-civilisation-la-cite-grecque/>
- Duchet, C. (1971). Pour une socio-critique ou variations sur un incipit, *Littérature*, n° 1
- Duchet, C. & al. (1994). « Sociocritique », in *Dictionnaire universel des Littératures*, Paris, PUF.
- Demont, P. & al. (1996). *Introduction au Théâtre Grec Antique*, Paris, Librairie Générale Française.
- Eschyle. (1964). *Les Suppliantes*, Trad. française : Émile CHAMBRY, Eschyle - Théâtre complet. Paris, Éd. Flammarion, Trad. française reprise au site NIMISPAUCI d'Ugo Bratelli, téléchargé du portail Hodoi elektronikai. [En ligne] sur URL : <http://mercure.fltr.ucl.ac.be> (Bibliotheca Classica Selecta (BCS) consulté le 23 Mars 2020 à 09H08
- Glutz, G. (1928), *La cité grecque*, Paris, *La Renaissance du livre*.
- Herbert, L. (2012). *Méthodologie de l'analyse littéraire*, version : 2.10.7, 22/01/2012, dans Louis Hébert (dir.), Rimouski (Québec), Signo [En ligne], consulté le 21 Juillet 2021 à 09H08 mn sur URL : <http://www.signosemio.com/documents/methodologie-analyse-litteraire.pdf>
- Klimis, S. (2013). Les Grandes Dionysies d'Athènes : un imaginaire démocratique en performance, *Klésis – Revue philosophique*, Imagination et performativité 28, 02.
- Philibert, M. (2009). (sous la direction de), *Dictionnaire illustré des Mythologies celtique, égyptienne, gréco-latine, germano-scandinave-iranienne-mésopotamienne*, Italie, Édition de Lodi.
- Romilly, J. D. (2011). *La tragédie grecque*, Paris, PUF.
- Thiercy, P. (2001). *Les tragédies grecques*, Paris, PUF.